

Service Région-Energie

## **Modèle de convention pour collaboration intercommunale: document d'aide**

---

Les Régions-Energie en construction sont confrontées tôt ou tard à la question de savoir quelle est la structure organisationnelle la plus appropriée. La convention de collaboration est l'une des solutions possibles, surtout pendant les premières années d'existence de la Région-Energie. Elle a l'avantage de revêtir une forme relativement simple et d'offrir une grande souplesse.

Le présent document d'aide entend guider les régions dans la manière d'élaborer leur convention et définit le contenu minimum à inscrire dans cette dernière. Nous attirons l'attention sur le code-couleur suivant:

Rouge	Points/domaines à régler impérativement dans la convention tout en bénéficiant d'une marge de manœuvre suffisamment large en termes de type, contenu ou volume.
Vert	Points/domaines pouvant être réglés dans la convention de manière facultative. Il existe également une certaine marge de manœuvre en termes de contenu ou de volume.

Le document complémentaire contient deux modèles de convention.

Informations complémentaires:

**Le guide « Collaboration intercommunale au sein des Régions-Energie »** constitue un support général pour les Régions-Energie. En mettant l'accent sur les fondements d'une collaboration fructueuse, ce guide aborde la thématique des structures organisationnelles et illustre ces propos d'exemples. Il est disponible dans les trois langues sur le site [www.local-energy.swiss](http://www.local-energy.swiss) (Espace de travail).

Les conseillers Région-Energie de même que le Service Région-Energie se tiennent à disposition des régions pour la mise en place de leur organisation.

### **Service Région-Energie**

c/o Swiss Climate SA  
Rue du Tunnel 20  
1227 Carouge (GE)

+41 (0)27 527 01 01 | [Region-energie@local-energy.swiss](mailto:Region-energie@local-energy.swiss) | [www.local-energy.swiss](http://www.local-energy.swiss)

## Convention de collaboration Région-Energie

### 1. Participants

Contenu	Remarques
Liste des communes participantes avec les noms des interlocuteurs/responsables	Exécutifs
Autres participants éventuels, pour autant qu'ils jouent un rôle actif	Association de planification régionale, canton, EAE, association, etc.

### 2. Objectif et mission

Contenu	Remarques
Collaboration intercommunale dans le domaine énergétique	Constitue l'objectif à proprement parler d'une Région-Energie
Préambule/Objectifs	Objectif de la Région-Energie: p.ex. propres objectifs ou propre courbe de décroissance, Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, Société à 2000 watts, principe de développement durable, etc.
Domaines de la collaboration et/ou axes prioritaires	Formuler des objectifs éventuels dans différents domaines, p.ex. comme le catalogue du label Cité de l'énergie
Fonction de la région	P.ex. promotion, coordination, réalisation de projets, etc.
Engagement à long terme au sein de Cité de l'énergie	P.ex. souhait d'obtenir le label Cité de l'énergie pour toutes les communes ou affiliation de la région en tant que membre de l'Association Cité de l'énergie

### 3. Forme et contenu de la collaboration

#### a. Niveau stratégique

Contenu	Remarques
Tâches et compétences	P.ex. détermination de la stratégie, approbation du programme annuel, décision relative à des projets, pilotage, controlling au niveau opérationnel, etc.
Composition	Règlement concernant l'intégration des communes / évent. intégration de tiers: canton, fournisseur énergétique, association de planification régionale, privés, etc.
Processus de sélection et de nomination	P.ex. nomination ou proposition par les communes et sélection par la région

Direction de l'organe	P.ex. présidence permanente (processus d'élection?), présidence tournante ou personne désignée (président de la commune X) / Définition de la période administrative  Alternative: règlement selon lequel l'organe se constitue lui-même
Périodicité des réunions	Minimum, « en règle générale », etc.

#### b. Niveau opérationnel

Contenu	Remarques
Tâches et compétences	Mise en œuvre des projets intercommunaux / coordination / communication / échange / élaboration de rapports / étude comparative / compétences financières, etc.
Composition	P.ex. groupe de travail / membre / règlement concernant l'intégration des communes /  Peut également être représenté par le niveau stratégique
Processus de sélection et de nomination	P.ex. nomination par chaque commune ou par l'organe stratégique
Direction de l'organe	P.ex. présidence permanente (processus d'élection?), présidence tournante ou personne désignée (président de la commune X) / Définition de la période administrative
Gestion administrative de l'organisation	Organisation des séances / procès-verbaux / gestion des finances / administration générale  P.ex. une administration communale des communes participantes (nommer), une organisation suprême (association de planification régionale, etc.), un office externe (privé), etc.  Alternative: régler simplement à quel organe revient le soin de nommer la gestion administrative et de déterminer ses tâches
Périodicité des réunions	Minimum, « en règle générale », etc.

### 4. Financement

#### a. Financement de base

Contenu	Remarques
Clé de répartition des communes	P.ex. par tête, par surface, méthodologie mixte / avec ou sans contribution de base, etc.

Prestations de tiers	Cantons, associations de planification régionale, EAE, entreprises, etc.
----------------------	--

### b. Financement du projet

Contenu	Remarques
Processus	Déclenchement du processus (qui décide?) / définition de la mise en œuvre du projet selon les phases (démarré uniquement lorsque le financement est garanti pour la première phase / financement intégral du projet pas impératif pour le démarrage du projet, etc.)
Participation aux coûts de la part des communes	Règlement de la participation des communes: accord nécessaire de l'ensemble des communes, obligation de co-financement de l'ensemble des communes, conséquences en cas de non-participation d'une commune, etc.
Prestations de tiers	Définir les bases éventuelles (p.ex. aucune contribution provenant d'entreprises actives dans le négoce des armes, éviter les organismes à caractère vénal, etc.)

### c. Utilisation des fonds

Contenu	Remarques
Domaines dans lesquels les fonds sont utilisés	Utilisation de quels fonds pour quels domaines / compétence financière des organes

## 5. Durée de la validité de la convention / modalité de résiliations

Contenu	Remarques
Durée de la convention	P.ex. indéterminée, limitée, jusqu'à une date définie avec prolongation automatique ou explicite, etc.
Modalités de résiliation	Délais possibles de résiliation (p.ex. pour la fin d'une année), délais de résiliation (il est recommandé de déterminer de longs délais, p.ex. 1 an), prochaine date de la résiliation, etc.
Conséquences d'une résiliation	P.ex. poursuite avec moins de communes, nombre minimal de communes, ou résiliation et renégociation de la convention dans sa globalité / Entité géographique: conséquences d'une sortie d'une commune centrale p.ex.
Modalités quant aux modifications de la convention	Quorum nécessaire pour la demande d'une modification, p.ex. un tiers des communes / Quorum pour la décision d'une modification, p.ex. unanimité, deux tiers des communes, etc.

## 6. Intégration de communes supplémentaires

Contenu	Remarques
Conditions	Position concernant l'intégration de communes supplémentaires: p.ex. objectif déclaré, en principe possible, exclue, etc.  Règlement du co-financement des prestations préalables par la commune concernée
Procédure	Quorum nécessaire quant à l'intégration de communes supplémentaires, p.ex. à l'unanimité, majorité qualifiée avec quorum x, etc.

## 7. Entrée en vigueur de la convention

Contenu	Remarques
Date	Date du début de la collaboration

## 8. Signatures

Contenu	Remarques
Toutes les communes	Conformément à la réglementation des signatures (p.ex. président/e de commune + secrétaire communal/e)
Eventuellement offices externes, pour autant qu'ils jouent un rôle actif	Eventuellement organisation supra-régionale / secrétariat général mandaté, etc.